

G.I.A.N.A. ALLONS ENFANTS!

En 1789, la conscription fut condamnée unanimement par les cahiers des Etats généraux.

Aussi, en 1791, la situation de l'armée française était-elle lamentable. Lorsque commença la guerre contre l'Europe, on crut d'abord pouvoir se contenter de volontaires « les volontaires de l'an 1 », mais au début de 1793, les effectifs disponibles étaient tombés à deux cent vingt-huit mille hommes. C'était largement insuffisant et la Convention décida, le 24 février, une levée de 300 000 hommes, en laissant les départements recourir au procédé de leur choix pour recruter les contingents prévus.

Seuls les célibataires et les veufs sans enfant, âgés de dix-huit à quarante ans, pouvaient être requis et le remplacement était autorisé.

Les besoins de l'armée étaient présents, la Convention délégua à Lyon, avec pleins pouvoirs, les représentants Pressavin et Reverchon. Il fallait à tout prix appliquer la loi et mobiliser 6 051 recrues en Rhône et Loire, dont 1 002 pour Lyon, 1050 pour la campagne de Lyon et 871 pour le district de Villefranche. Le département de l'Ain dut fournir 3 413 hommes. L'enthousiasme fut

inégal, plus fort en Bugey qu'en Bresse où les futurs soldats négocièrent âprement parfois leur engagement.

Un contingent de seize hommes fut demandé à la commune de Genay. Deux documents (*) nous permettent d'entrevoir comment nos aïeux vécurent cette période.

I - Des volontaires désignés d'office

Ce jour d'hui vingt un mars mil sept cent quatre vingt treize

En exécution du décret de la convention nationale, daté du 24 février dernier, concernant le recrutement de l'armée et conformément à l'arrêté du département de l'Ain, du 4 mars et de celui du district de Trévoux du 9 du dit :

Nous, maire et officiers de la municipalité de Genay, dans l'assemblée seconde de la dite commune de Genay, annoncée à la manière accoutumée au son de la cloche, avons déclaré à tous les citoyens, que personne ne s'étant présenté pour se faire inscrire sur le registre, ouvert depuis le 17 courant, pour l'inscription des citoyens de bonne volonté, nous allons procéder à former le contingent

de seize hommes que doit fournir cette paroisse.

Le citoyen Claude Saliard, maire de cette commune, a été proclamé président, le citoyen Lacroix a été proclamé secrétaire à l'effet d'écrire le procès verbal de la dite assemblée et les citoyens Pierre Chauvelon, Jean Josserand et Jean-Baptiste Vincent ont été nommés unanimement pour scrutateurs de la dite assemblée, tous lesquels ont pris place au bureau.

Ont a procédé de suite par appel nominal tous les citoyens de l'assemblée, dont le nombre a été de deux cents, qui ont voté par la voix du scrutin sur le mode à adopter pour le choix des seize citoyens, au sort ou scrutin, il a été reconnu le nombre des billets qui a été pareil au nombre de votants, il a été trouvé dans le vase un billet blanc, ce qui réduit le nombre écrit à cent quatre vingt dix neuf, dont cent trente cinq pour le scrutin et soixante quatre pour le sort.

Le président a annoncé à l'assemblée que le scrutin étoit le mode adopté par l'assemblée et à l'instant on a procédé par scrutin à la nomination des seize volontaires pour former le contingent de cette



POUR VOS TRAVAUX, neuf et entretien
CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES
Devis

Consultez :

Entreprise de Maçonnerie

CHOLLET

Rue des Jonchères - 69730 GENAY - Tél. 78 91 45 26

GARAGE H. CHATANAY

DÉPANNAGE PLATEAU 24 H/24
Réparations toutes marques

Tél. 78 91 55 11



Route de Trévoux, 69730 GENAY (à 300 m du péage autoroute)

commune, mais lorsqu'on est parvenu au trois quarts du scrutin, il s'est présenté un garçon illettré, domestique dans un domaine éloigné, qui, n'ayant aucune connaissance des garçons de cette paroisse, a apporté sa liste toute faite qu'il a déposée sur le bureau, au même instant quelques garçons, s'étant jetés sur ce billet, s'en sont emparé et l'un d'eux a pris le vase où étoit les billets du scrutin, l'a cassé et a pris les dits billets qu'il a emportés.

Après quelque tumulte, à l'instant le citoyen Nugoz, commissaire nommé par le district et qui n'a pas quitté l'assemblée depuis le matin, est monté sur le bureau pour parler aux citoyens et ramener le calme en leur proposant un nouveau scrutin. Il y est parvenu, et la pluralité des citoyens présents y ont consenti, excepté le maire président qui s'en est allé, mais le citoyen Antoine Josserand, un des officiers municipaux, l'a remplacé par le vœu de la pluralité des présents à la dite assemblée.

Les citoyens mal intentionnés et qui ont causé le désordre sont sortis en menaçant l'assemblée de protester contre tout ce qu'elle alloit faire.

Le citoyen Nugoz a

commencé par faire l'appel nominal pour un nouveau scrutin. Il s'est présenté quatre hommes mariés à la porte de l'église où se tenoit l'assemblée pour entrer, les garçons s'y sont opposés pour un bien de paix, ils ont réclamé le citoyen Nugoz qui étoit dans l'assemblée, qui est sorti pour parler aux dits quatre hommes en leur demandant ce qu'ils désiroient, ils ont répondu qu'ils avoient des observations à faire, le citoyen Nugoz leur dit qu'il les entendoit avec plaisir et qu'ils pouvoient s'expliquer, ils lui ont tourné le dos sans rien dire.

On a continué de suite le scrutin, duquel il a été reconnu que le nombre de billets étoit de cinquante sept, égal au nombre de votants, on a procédé de suite au dépouillement dudit scrutin, auquel Claude Salliard, maire, a assisté par son retour dans la dite assemblée, le résultat dudit scrutin a donné :

- 1- Claude Mallaval, qui a réuni cinquante quatre voix ;
- 2- Claude Damour, cinquante une ;
- 3- Jean-Louis Vicard, quarante neuf ;
- 4- Claude Page, cinquante trois ;
- 5- Pierre Pelison, cinquante une ;

- 6- Joseph Malaval, cinquante une ;
- 7- Jean Comte, cinquante deux ;
- 8- Benoît Vicard, cinquante trois ;
- 9- Antoine Page, cinquante trois ;
- 10- Barthélémy Culet, cinquante une ;
- 11- André Dalmais, quarante huit ;
- 12- Benoît Chapuis, quarante neuf ;
- 13- Pierre Josserand, fils de François, quarante huit ;
- 14- Nicolas Delaigue, cinquante deux ;
- 15- Jean-Baptiste Longefoy, cinquante trois ;
- 16- Benoît Josserand, dit Mai, cinquante cinq.

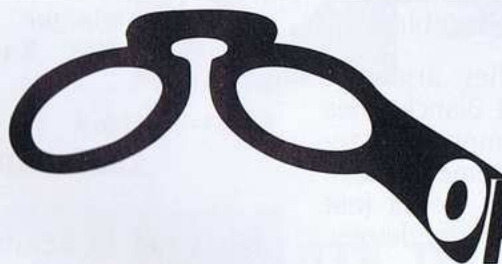
Tous lesquels seize citoyens ont été proclamés volontaires nationaux pour voler au secours de la patrie, le procès verbal fait et clos et arrêtés les dits an et jour que cy devant, à dix heures du soir assemblée tenante.

Et ont signé : Claude Salliard, maire ; Jean Josserand, Pierre Chauvelon, Antoine Josserand, officiers municipaux ; Pierre Pitron, officier ; Jean-Baptiste Vincent, officier et scrutateur ; Nugoz, commissaire ; Jean Bernin, procureur de la commune.

Par extrait signé : Lacroix, secrétaire.

* ADA- 3E 11465

G.I.A.N.A.
ALLONS
ENFANTS!



Optique Ballandras

Opticien diplômé E.O.M.

Tél. 78 91 32 77

LENTILLES DE CONTACT

12 rue Adrien-Ducrot (rue piétonne), 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE